

Déclaration à l'occasion de la 67^{ème} Conférence générale de l'AIEA

27 septembre 2023

Déclaration nationale du Luxembourg



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

M. Jean Graff

Représentant permanent

du Luxembourg auprès de l'AIEA

SEUL LE DISCOURS PRONONCÉ FAIT FOI

Madame la Présidente,

Excellences,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord, je tiens à féliciter cordialement Madame la Présidente, pour son élection à la présidence de cette 67^{ème} Conférence générale de l'AIEA. Je tiens également à féliciter le Directeur général, M. Rafael Mariano Grossi pour la reconduction de son mandat et souhaite lui exprimer ma reconnaissance ainsi qu'à ses équipes pour leur engagement sans faille en cette période de grands défis. Soyez assurés que le Luxembourg apportera un soutien indéfectible à vos efforts.

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne. Permettez-moi de faire quelques remarques à titre national.

Madame la Présidente,

Nous devons reconnaître les risques inhérents à l'énergie nucléaire, tant pour la sécurité humaine que pour l'environnement. Ces risques sont particulièrement réels en cas de catastrophes naturelles et en période de conflit armé, comme en témoignent les menaces qui pèsent actuellement sur les centrales nucléaires en Ukraine. C'est pourquoi les centrales nucléaires bénéficient d'une protection spéciale en vertu de l'article 56 du protocole des Conventions de Genève.

Le Luxembourg soutient fermement le maintien des activités de vérification de l'AIEA pour toutes les matières et activités nucléaires en Ukraine.

En outre, je voudrais souligner l'importance pour l'autorité de régulation ukrainienne de superviser l'exploitation des installations nucléaires à l'intérieur de ses frontières. L'exploitant ukrainien devrait pouvoir assumer ses responsabilités sans ingérence extérieure.

Les actions de la Fédération de Russie représentent un défi à l'ordre international établi régi par les principes du droit. La guerre d'agression russe bafoue de manière flagrante les normes juridiques internationales, mettant à rude épreuve l'ensemble du système multilatéral.

Madame la Présidente,

En ce qui concerne le programme nucléaire de l'Iran : la situation actuelle est préoccupante : après plus de quatre ans de non-respect de ses engagements en vertu du PAGC, l'Iran a poursuivi son programme nucléaire à un rythme alarmant, sans fournir de justification crédible à des fins civiles. La restriction iranienne des possibilités de vérification et de surveillance de ses activités nucléaires par l'AIEA, soulève de sérieuses préoccupations. La mesure unilatérale prise par l'Iran de retirer la désignation de nouveaux inspecteurs expérimentés de l'Agence en est le dernier exemple.

Nous soutenons l'AIEA dans ses efforts incessants pour engager l'Iran sur toutes les questions relevant de son mandat. Nous exhortons ainsi l'Iran à se conformer à ses obligations légales et aux engagements qu'il a pris de réduire au minimum son programme nucléaire, et à accroître la transparence à l'égard de l'AIEA. Il s'agit notamment de revenir à la mise en œuvre du protocole additionnel, qui est essentielle pour renforcer la confiance internationale.

Madame la Présidente,

Le Luxembourg s'aligne aussi sur les initiatives diplomatiques visant à favoriser un dialogue constructif avec toutes les parties prenantes en péninsule coréenne. C'est la seule voie qui pourrait nous rapprocher de la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible, posant ainsi les bases d'une paix et d'une stabilité durables. Le Luxembourg réitère aussi son soutien indéfectible à l'établissement d'une zone exempte d'armes de destruction massive, y compris leurs vecteurs, au Moyen-Orient.

En conclusion, Madame la Présidente,

La position du Luxembourg en matière de politique énergétique et de non-prolifération nucléaire n'a pas changé. Le Luxembourg est partie au TNP, ainsi qu'au

Traité d'Interdiction Complète des Essais nucléaires. Pour le Luxembourg, le TNP reste le seul engagement contraignant aux fins du désarmement nucléaire, conformément à son article VI.

Si nous nous engageons résolument à renforcer les normes de sécurité nucléaire, nous considérons que l'énergie nucléaire n'est pas une solution durable pour atteindre la neutralité climatique. Ainsi, par exemple, la question de la gestion des déchets radioactifs n'est pas résolue et constitue un fardeau pour les générations à venir. Donc oui, nous restons préoccupés par les risques liés à l'énergie nucléaire et en particulier en période de conflit.

Je vous remercie, Madame la Présidente.

*